

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

« La MJC Monplaisir a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes (enfants, jeunes et adultes), de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs et de ses bénévoles. »

La MJC Monplaisir élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC Monplaisir participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, des adhérents et des participants à la vie associative.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

Elle propose aussi des activités et des services divers aux enfants et aux adultes.

De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité, une pratique citoyenne et la participation des adhérents et des habitants à la vie associative.

Les ressources financières proviennent essentiellement des subventions publiques, de prestations de service de la CAF et des participations des adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Le résultat déficitaire de l'exercice présenté est de -139 075.96 €

Faits significatifs

L'exercice 22/23 présente un résultat déficitaire de 139 075.96 € (5.05% des charges).

Ce déficit vient grever nos fonds propres que fort heureusement, nous avons eu la précaution de consolider lors des exercices précédents.

Nos adhérents, qui n'étaient pas complètement revenus sur l'exercice 21/22, reviennent en 22/23

Puisque nous terminons la saison avec 2946 adhérents contre 2547 en 21/22.

Nos dépenses d'énergies augmentent de manière significative (+16%).

Cependant, nous avons pu bénéficier de l'amortisseur d'électricité, ce qui nous a permis de limiter l'augmentation.

Nos charges de personnels augmentent de manière conséquente. Le montant du SMIC a été réévalué par 2 fois lors de cet exercice. Dans un même temps, les partenaires sociaux de notre branche ont soutenu les besoins d'évolution des rémunérations.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 12 décembre 2023 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Généralités

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,

- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation des principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.
Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Matériel et outillage	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel Audio visuel	1 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	3 à 13 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	3 à 10 ans	Linéaire

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non-recouvrement.

Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.

Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

Provisions pour charges

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

Informations sur les éléments de l'actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice concernent :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	23 996	0	0	23 996
Immobilisations corporelles	510 108	18 056	0	528 164
Immobilisations financières	0	1 530	0	1 530
Total	534 104	19 586	0	553 690
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	21 205	1 283	0	22 488
Immobilisations corporelles	422 496	35 221	0	457 717
Total	443 701	36 504	0	480 205

Etat des créances

	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	
			A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Autres immo financières		1 530	1 530	
Autres créances clients		160 957	160 957	
Personnel et comptes rattachés		8 718	8 718	
Taxe sur la valeur ajoutée		2 195	2 195	
Divers Etat et autres collectivités		533 331	533 331	
Débiteurs divers		9 762	9 762	
Charges constatées d'avance		46 802	46 802	
Total		763 295	763 295	

Produits à recevoir

Clients – produits à recevoir	3 172
Autres créances – subventions à recevoir	534 763
Intérêts à recevoir sur livrets	7 424
Autres créances	8 718

Total	554 077
--------------	----------------

Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance Charges d'exploitation	46 802
---	--------

Informations sur les éléments du passif

Les fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	551 584		103 988	447 596
Résultat de l'exercice	-103 988	-139 076	-103 988	-139 076
Total	472 246	-139 076	0	333 170

Tableau des provisions inscrites au bilan

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour retraite	171 915	30 759	19 205	183 469
Provisions pour risque	0	0	0	0
Total	171 915	30 759	19 205	183 469

La provision est actualisée chaque année, conformément à la réglementation comptable.
De plus un abondement de 10 000€ annuel sur une période de 10 ans est comptabilisé depuis le 31/08/2020.

Les fonds dédiés

Ressources	Intitulé du projet concerné	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions Ville de Lyon	ALAE	120 000			120 000	120 000
Total		120 000			120 000	120 000

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	46 750	46 750		
Personnel et comptes rattachés	88 911	88 911		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 925	121 925		
TVA et autres impôts	13 615	13 615		
Autres dettes	1 572	1 572		
Avoirs à établir	0	0		
Dettes financières	2 699	2 699		
Produits constatés d'avance	447 873	447 873		
Total	723 345	723 345		

Les subventions d'investissements

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Ville	119 102	0	1 423	117 679
- Métropole	4 833	4 806	0	9 639
- Carsat	1 500	0	0	1 500
Sous-total	125 435	4 806	1 423	128 818
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-83 401	-11 836	-1 423	-93 814
- Métropole	-2 072	-1 924		-3 996
- Carsat	-896	-500		-1 396
-				
Sous-total	-86 369	- 14 260	-1 423	-99 206
Total	39 066	-9 454	0	29 612

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 336
Dettes fiscales et sociales	125 645
Autres dettes	0
Total	140 981

Comptes de régularisation passif

Cotisations et adhésions (saison 2022/2023)	430 361
Taxe sur les salaires	7 512
Subventions	10 000
TOTOTAL	447 873

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2022/2023, clos le 31/08/23, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :

- des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
- des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

	2023	2022	Ecart	Ecart %
Contributions volontaires	423 263	351 091	72 172	+20.5%

Subventions et contributions financières

	2023	2022	Ecart	Ecart %
ville de Lyon DGF	945 150	972 066	-26 916	-2.7
Ville de Lyon sur opérations	82 000	41 400	40 600	+98
Ville de Lyon Fonjep	64 681	64 681		
Métropole	44 880	39 784	+5 096	+12.8
CAF	20 256	22 811	-2 555	-11.2
Etat Cohésion sociale	14 030	25 000	-10 970	-43.9
Etat Fonjep	7105	7105		
Europe	37452		+37452	
Carsat	12 500	6 000	+6500	+108.3
TOTAL	1 228 054	1 178 847	+49207	+4.2

Le chiffre d'affaires

Libellés	31/08/2022	31/08/2022	Variation Montant	Variation %
- Secteur non lucratif	1 134 459	935 017	199 442	21.33
- Secteur lucratif	89 981	82 751	7 230	8.73
TOTAL	1 224 440	1 017 768	206 672	20.30

Autres engagements donnés

Engagements de retraite	243 469
-------------------------	---------

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective ECLAT (ex-Animation).

Effectif

Cadres	5
Employés présents au 31/08/23	132
Employés équivalent temps plein au 31/08/23 : 60	137

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 500 €.

Transferts de charges

Participation Emplois aidés	21 334
Remboursement Uniformation	39 465
Participation Restaurant	506
Remboursement Assurance	98
TOTAL	61 403

Charges exceptionnelles

Fournisseurs/ exercice antérieur	2 315
Divers	295
Pénalités retard Urssaf	669
TOTOTAL	3 279

Produits exceptionnels

Chèques non encaissés de plus de 2 ans (remboursements Covid)	12 425
Reprise subventions d'investissement	14 260
Divers	281
Fournisseurs/exercice antérieur	1 212
Regul mutuelle	644
TOTOTAL	28 822